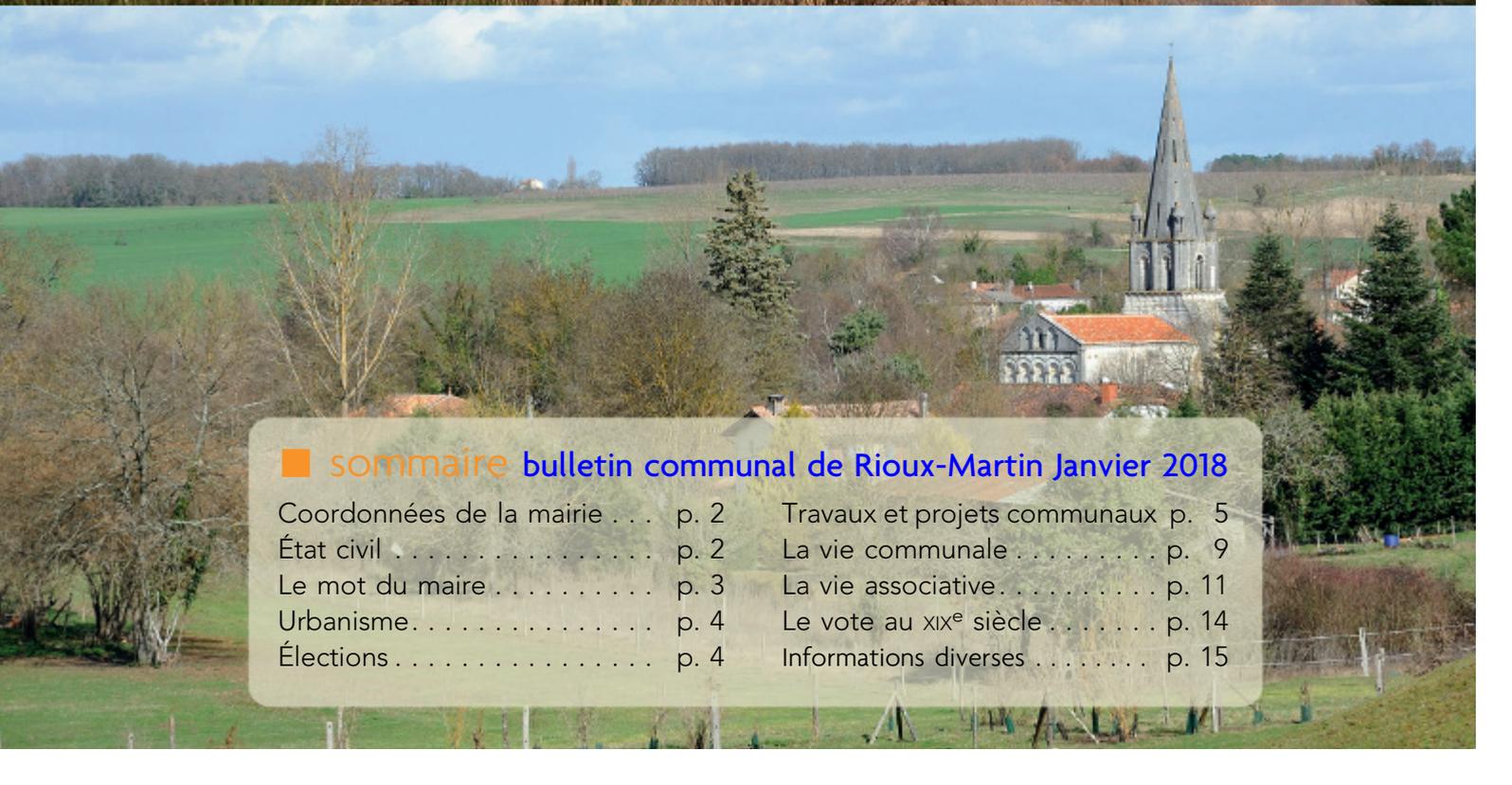


l'écho de l'Argentonne



■ sommaire bulletin communal de Rioux-Martin Janvier 2018

Coordonnées de la mairie . . .	p. 2	Travaux et projets communaux	p. 5
État civil	p. 2	La vie communale	p. 9
Le mot du maire	p. 3	La vie associative	p. 11
Urbanisme	p. 4	Le vote au XIX ^e siècle	p. 14
Élections	p. 4	Informations diverses	p. 15

Coordonnées de la mairie

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours de la semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La Mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle, un avis est affiché sur la porte avec les coordonnées du Maire et des adjoints, en cas d'urgence. M. le Maire, Gaël Pannetier, est visible sur rendez-vous. Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-martin
Téléphone : 05 45 98 19 04, fax : 05 45 98 21 08
Nouvelle et seule adresse e-mail de la commune :
rioux-martin@orange.fr

Pour vous accueillir :

Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune. Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail. Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales. La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune. Site internet : www.rioux-martin.monclocher.com



ÉTAT CIVIL 2017

Naissances

– LAFAGE Camille, Pierrette, née le 22 février 2017 à Saint-Michel (16), dans le foyer de Cédric LAFAGE et d'Audrey MATHIEU, à la Haute-Lande

Décès

- BONNIN Yolande née MERLET, décédée le 08/02/2017 à Saint-Michel (16),
- RIVIERE Gilberte née MAGLIN, décédée le 21 février 2017 à Barbezieux (16),
- GARBET William, décédé le 20 avril 2017 à Rioux-Martin (16)
- GUIBERT Jacques, décédé le 6 août 2017 à Barbezieux
- FOUCAUD Aimé, décédé le 12 octobre 2017 à Chalais (16),

Notre doyen, M. Henri, Jacques GUIBERT, né le 2 février 1919 à Saint-Aigulin (17), est décédé le 6 août 2017 à Barbezieux (16). Engagé volontaire à l'âge de 19 ans dans l'armée, il part au front. Prisonnier en Allemagne jusqu'en 1945, il revient dans son village natal à Saint-Aigulin où il réside jusqu'en 1963. Il part ensuite avec sa famille en Savoie, enseigner la musique, son métier, et revient en 1978 passer une agréable retraite dans le village de son épouse, Micheline Guibert, née Foucaud, au bourg de Rioux-Martin.



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chères Rioux-Martinoises, chers Rioux-Martinois, chers amis, c'est de nouveau avec plaisir que je vous propose cette nouvelle édition de notre journal communal *L'écho de l'Argentonne*.

Tout d'abord, ce que je retiens de cette année 2017, c'est, notamment de la part des élus, des secrétaires, toujours le même dynamisme et l'envie d'améliorer le quotidien et de préserver la qualité de vie que nous apprécions tous sur notre commune rurale. Je remercierai tout particulièrement mes adjoints pour leur présence et leur implication au quotidien, et je les encourage à continuer.

Dans cet esprit, la commune réalise et soutient différentes actions qui sont menées tout au long de l'année :

- Les vœux et le partage de la galette des Rois,
- La chasse aux œufs pour les enfants de la commune le lundi de Pâques,
- Les cérémonies de commémoration du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918, auxquelles vous êtes tous conviés,
- L'organisation du repas de village en juin,
- La mise en place de la bibliothèque partagée, lieu de partage culturel,
- Le repas de Noël de la commune en décembre, avec ses illuminations,
- Et la participation à la ronde des crèches.

Nous soutenons également des associations communales :

- Un Autre Regard en Argentonne: randonnée du brin d'aillet du 1^{er} mai et le concert de musique classique avec le groupe Arpeggionne, fin septembre,
- Le Saint-Hubert qui organise des repas et des randonnées à différents moments de l'année,



- L'ATRAIT, présent lors des manifestations communales et locales et qui organise une compétition de TREC, et sera en charge de la finale départementale le 24 juin 2018,

- PASS Sud Charente: l'association d'insertion professionnelle par l'activité économique qui emploie des personnes en difficulté et en réinsertion professionnelle.

Je souhaite vraiment remercier tous ceux qui contribuent à la

réalisation de ces différentes manifestations, les présidents d'association et tous ceux qui permettent à notre commune de rester dynamique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre communauté de communes, la CDC Lavalette Tude Dronne, est composée de 50 communes, de plus de 18 500 habitants et compte 120 salariés, 1 président, 9 vice-présidents et 9 commissions.

Cette année a été mise à profit pour harmoniser les compétences à exercer.

Un des enjeux majeurs, actuellement, est la couverture du territoire par le Très Haut Débit. C'est Charente Numérique qui sera en charge du déploiement de la fibre optique sur notre territoire, décision votée par les élus communautaires lors de la réunion du 9 janvier 2018. Le coût de ce déploiement, sur l'ensemble du territoire, est estimé à 4,2 millions d'euros, avec une participation des communes proportionnelle au nombre de prises installées.

Enfin, pour finir, je vous adresse à tous, à vos proches et tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères et les meilleurs pour 2018.

Le Maire de Rioux-Martin,
Gaël PANNETIER

URBANISME 2017

Les demandes d'urbanisme sur la commune de Rioux-Martin (déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme) ont repris à la hausse cette année.

En 2017 nous avons recensé 22 demandes, contre 13 en 2016, 21 en 2015 et 2014 et 10 en 2013.

Déclarations préalables

Il y a eu 3 demandes pour l'année 2017 (contre 4 demandes en 2016)

- une pour l'ouverture de fenêtres et la création d'une piscine,
- une pour le remplacement d'une porte,
- une pour la rehausse d'une ancienne porcherie.

Permis de construire

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Il y a eu 3 demandes pour l'année 2017 (aucune demande en 2016):

- une pour la construction d'un abri de jardin,
- une pour un garage,
- une pour la reconstruction d'une maison, suite à un incendie.



Certificat d'urbanisme

Il y a eu 16 demandes pour l'année 2017 (contre 9 demandes en 2016):

- 10 CU informatifs, lors des ventes,
- 6 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle.

Autorisations de travaux dans un périmètre protégé

Le monument historique présent sur notre commune (l'église classée de la Sainte-Trinité) définit un périmètre de protection de 500 mètres à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension avec modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir.

Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Les deux cimetières de Rioux-Martin étant situés dans le périmètre de l'église, **tous travaux dans leurs enceintes: murs, création et restauration des concessions, sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'architecte des Bâtiments de France.** Le formulaire est disponible en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

Elections en 2017

■ Elections présidentielles 23 avril et 7 mai 2017

1^{er} tour

Inscrits: 195, abstentions: 42 (21,54 % des inscrits), votants: 153 (78,46 % des inscrits), blancs: 4 (2,61 % des votants), pas de nul. Bulletins exprimés: 149 (76,41 % des inscrits et 97,39 % des votants).

Emmanuel MACRON, 39 – Jean-Luc MÉLENCHON, 34 – Marine LE PEN, 31 – François FILLON, 23 – Nicolas DUPONT-AIGNAN, 7 – Benoît HAMON, 6 – Jean LASSALLE, 4 – Philippe POUTOU, 2 – Jacques CHEMINADE, 2 – François ASSELINEAU, 1 – Nathalie ARTHAUD, 0.

2^e tour

Inscrits: 195, abstentions: 52 (26,67 % des inscrits), votants: 143 (73,33 % des inscrits), blancs: 12 (6,15 % des votants), 3 nuls (2,10 % des votants).



Le bureau de vote à Rioux-Martin (élections législatives), tenu par des élus et des habitants de la commune

Bulletins exprimés: 128 (65,64 % des inscrits et 89,51 % des votants).

Emmanuel MACRON, 93 – Marine LE PEN, 35.

■ Elections législatives 11 et 18 juin 2017

1^{er} tour

Inscrits: 195, abstentions: 105 (53,85 % des inscrits), votants: 90 (46,15 % des inscrits), blancs: 2 (2,22 % des votants), 1 nul (1,11 % des votants). Bulletins exprimés: 87 (44,62 % des inscrits et 96,67 % des votants).

Sandra MARSAUD (REM), 26 – Daniel SAUVAITRE (LR), 14 – Nathalie JABLI

(FI), 13 – Didier TAUZIN (DIV), 9 – Marianne REYNAUD-JEANDIDIER (SOC), 9 – Mme Isabelle LASSALLE (FN) 9 – Mme Pascale LACOURARIE (ECO), 6 – Pascaline BRISET (UDI), 1 – Alain MARQUET (EXG), 0 – Claudine PONCY (COM), 0 – Catherine TURNERIE (DVG), 0 – Virginie ANGUENOT (DIV), 0.

2^e tour

Inscrits: 195, abstentions: 122 (62,56 % des inscrits), votants: 73 (37,44 % des inscrits), blancs: 9 (12,33 % des votants), 3 nuls (4,11 % des votants). Bulletins exprimés: 61 (31,28 % des inscrits et 83,56 % des votants). Sandra MARSAUD (REM), 38 – Daniel SAUVAITRE (LR), 23

Aucune élection n'est prévue en 2018.

Les prochaines élections seront les élections européennes en 2019, suivies des élections municipales et des départementales en 2020 ou 2021.

Voirie

Travaux de voirie dans le cadre du FDAC 2018 avec la communauté de communes Tude et Dronne

La commission voirie de la commune de Rioux-Martin s'est réunie le 1^{er} décembre 2017. Elle a décidé des travaux de voirie à réaliser dans le cadre des travaux FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes) en 2017, avec la CDC Tude et Dronne. Nous disposons d'une enveloppe annuelle de 16 873,72 € TTC.

Les voies retenues par la commission voirie sont les suivantes :

- ✓ Route de Renon, seconde partie, des virages au carrefour à la limite avec la commune de Chalais.
- ✓ Route de Mélac, entre la tour de guet et le village de Chez Gerbeau.

En fonction des devis, qui seront réalisés par la CDC, via le maître d'œuvre (cabinet Merlin), le conseil municipal retiendra tout ou partie des voies listées ci-dessus.

Le bouchage des nids-de-poule relève également de la compétence de la CDC Lavalette Tude Dronne.

Autres travaux de voirie

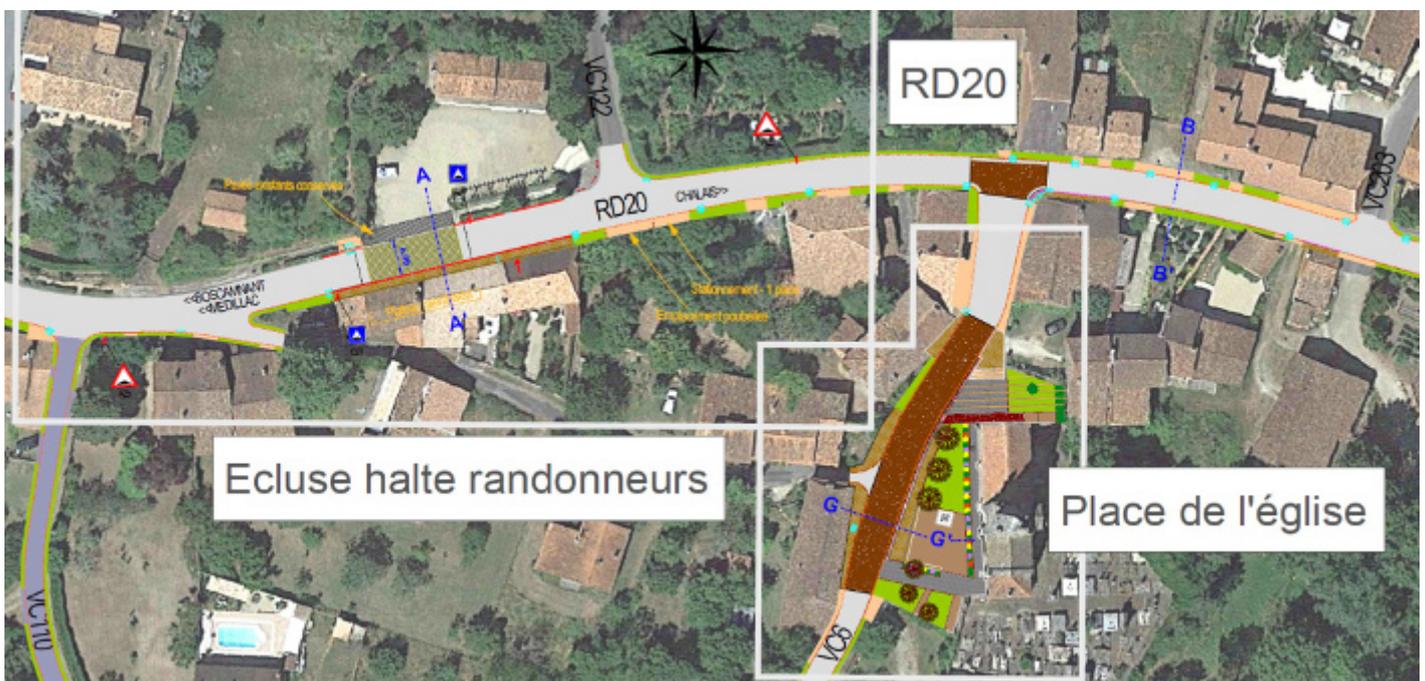
La commission voirie, qui est une commission active et qui a un œil attentif sur l'ensemble de la voirie communale, fait des choix chaque année de travaux dans un budget qui s'élève à environ 25 000 € par an, malgré les contraintes des baisses de dotations de l'Etat : curage, dérasement des chemins blancs, broyage des accotements, élagage...

Aménagement sécuritaire des entrées et du centre du bourg, 2^e séquence

La sécurisation du bourg de Rioux-Martin est en phase d'étude afin de limiter la vitesse des véhicules sur les routes départementales n° 20 et 462, qui traversent le village de part en part. Le projet est devenu une priorité pour la collectivité.

Des comptages routiers, réalisés en 2008 par l'Agence départementale de l'aménagement, ont démontré que sur ces routes départementales, au niveau des entrées du bourg, la vitesse des véhicules est très élevée. Ces excès de vitesse s'expliquent en grande partie du fait de l'absence de transition marquée en entrée d'agglomération avec la rase campagne. Ces vitesses excessives constatées, rapportées à un trafic routier important, posent le problème de la sécurité des carrefours et des accès riverains sur toute la traversée du bourg. C'est un problème pour l'activité et la vie locale (de nombreuses personnes âgées vivent dans le bourg), et l'accès aux équipements publics : mairie et ateliers communaux, salle des fêtes, cimetières, église classée et place centrale avec la halte aux randonneurs. Pour preuve, des accidents de la route sont régulièrement constatés dans le bourg.

D'autre part, la voirie présente un tracé sinueux avec la présence d'un bâti parfois proche de la chaussée, ce qui entraîne des pertes de visibilité par endroits. Le profil présente des pentes importantes qui peuvent concourir aux vitesses excessives dans le bourg. Les piétons utilisent fréquemment l'axe principal pour rejoindre les différents



équipements répartis sur la commune. A cela s'ajoutent la présence de nombreux itinéraires de randonnées pédestres, équestres et de circuits vélos dans le bourg ou à proximité. Une halte pour les randonneurs a été créée au cœur du bourg et sert de point de départ vers ces circuits. Des aménagements paysagers, réalisés dans les années 2000, ont déjà permis de réduire en partie les vitesses dans le bourg et de réattribuer une partie de l'espace public aux piétons, tout en l'embellissant. Ces aménagements ne sont pas suffisants.

C'est pourquoi, depuis 2014, des propositions supplémentaires viennent compléter les aménagements déjà réalisés dans le bourg. En consultation avec les élus, le Conseil général de la Charente et le CAUE 16, l'avant-projet a été redéfini et les travaux ont été chiffrés par notre maître d'œuvre ERI.

Le projet avait été divisé en 3 tranches: tranche 1: entrée Sud (en direction de La Genétouze), avec la porte d'entrée, les deux écluses de type «à toi, à moi», la section devant la mairie et la modification de priorité au carrefour de la RD 20 et de la RD 462; tranche 2: entrée Nord (en direction de Chalais), avec la porte d'entrée; et tranche 3: centre bourg, avec l'écluse face à la place, l'aménagement des carrefours avec les VC 6 et 203 et l'aménagement des ponts.

Les travaux de la 1^{re} tranche, l'entrée Sud sur la RD 20, ont été réalisés durant l'été 2014. Coût total des travaux de cette 1^{re} tranche: 94 948 € HT, subventionnés à hauteur de 54 % (Etat, Région, Département et réserve parlementaire de Mme Bonnefoy).

Depuis, les élus et notre maître d'œuvre, ERI, ont travaillé en concertation avec les Bâtiments de France, le CAUE, le SDEG 16 et le Département de la Charente pour finaliser les tranches 2 et 3. Notre maître d'œuvre ERI a travaillé sur un nouvel avant-projet, prenant en compte les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France (car notre église est classée au titre des monuments historiques) ainsi que les propositions issues des réunions de travail.

Ces tranches ont été regroupées et des travaux complémentaires ont été ajoutés, notamment l'aménagement

de la place de l'église et l'aménagement d'une 3^e entrée du bourg, sur la RD 462 en direction de Médillac, renforçant la cohérence du projet.

■ L'avant-projet présenté aujourd'hui comprend les aménagements suivants:

- ✓ **Halte aux randonneurs** : création d'un plateau sur-élevé,
- ✓ **Entrée Nord sur la RD n° 20**: porte d'entrée, reprenant l'aménagement de l'entrée Sud, complété par l'implantation de massifs paysagers ponctuels.
- ✓ **Entrée direction Médillac sur la RD n° 462**: porte d'entrée de même type que l'entrée Nord.
- ✓ **RD n° 20**: traitement des bords de chaussée avec des caniveaux sur la longueur de la traverse, prise en compte des écoulements d'eaux pluviales et réfection de la chaussée en enrobé.
- ✓ **VC n° 6**: traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux (non chiffré).
- ✓ **VC n° 110**: traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux (non chiffré).
- ✓ **Place de l'Église**: aménagement de la place de l'église: traitement qualitatif de la chaussée, reprise de l'escalier et intégration de la circulation des personnes à mobilité réduite.

■ Coût prévisionnel de cette seconde et dernière tranche:

370 006,50 € HT, soit 444 007,80 € TTC

Afin de finaliser le plan de financement, il reste aujourd'hui à connaître le positionnement du Département de la Charente, qui pourrait intervenir au travers du schéma du bâti, des amendes de police et d'un fonds de concours pour la bande de roulement sur la RD 20. Une rencontre avec M. Didier Jobit, président de la commission «mobilités», sera prochainement organisée. Une fois le plan de financement bouclé, l'effacement des réseaux, puis les travaux d'aménagement, pourront démarrer, courant 2018.

Plan de financement prévisionnel

Organismes et origine	Postes subventionnables HT	% sollicité	Montants HT prévus	Montant HT acquis
Etat	Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord - 341 363 €	35 %	119 477 €	105 822 €
Pays Sud Charente / contrat de ruralité	Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord - 341 363.50 €	20 %	0	0
Conseil Départemental de la Charente, schéma du bâti	Place de l'Église - 63 605 €	20 %	12 721 €	En attente
Conseil Départemental de la Charente, amendes de police	Aménagements sécuritaires : halte aux randonneurs, entrées du bourg (RD 20 et 462), ponts, RD 20 (sans goudronnage), VC6 et VC 110 - 269 058.50 €	20 %	12 000 €	En attente
CD 16, fond de concours voirie	Bande de roulement de la RD 20 + entrée Nord en enrobé - 37 290 €	90 %	33 561 €	En attente
Réserve parlementaire Nicole Bonnefoy	Projet global, sans le goudronnage de la RD 20 et de l'entrée Nord - 341 363.50 €	3 %	11 359 €	10 000 €
Autofinancement Rioux-Martin	Projet global - 370 006.50 €	49 %	180 888 €	

Pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI)

En début de mandat, nous avons pour objectif de restaurer l'intégralité des pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI) et d'en créer une nouvelle au lieu-dit « le Retouble ».

La forêt est un élément important de la commune, elle couvre près de 50 % du territoire communal.

Ces travaux ont pour objectif de valoriser et sécuriser le massif forestier qui fait partie des richesses de la commune.

Ces pistes servent à la fois de barrières naturelles contre la propagation des incendies, de voie d'accès aux services de secours et de pistes de descente pour l'exploitation forestière. Mais elles sont aussi utilisées par les nombreux randonneurs à pied, à VTT, à cheval et par les chasseurs.

Entre 2015 et 2016, ce sont 5,4 km des pistes qui ont été traités pour un coût de 84 000 € TTC.

Vous aurez remarqué que celles qui ont fait l'objet de travaux au mois de septembre 2016 ont été ouvertes à la circulation depuis août 2017, nous espérons que vous apprécierez la qualité du travail.

Rappelons que cet investissement représente un coût important. Pour qu'il soit pérennisé, nous insistons sur le fait que les pistes ont une vocation avant tout forestière et que, par mauvais temps, il serait bien que les véhicules motorisés les utilisent avec modération et bon sens.

En 2018, la piste existante de la « Motte à Pinier » sera restaurée et la piste du Retouble sera créée. Vous avez pu voir un certain nombre de bornes qui ont été posées



par le géomètre afin de bien identifier l'assise des travaux à réaliser. Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 80 000 €, seront subventionnés à hauteur de 80 % par l'Europe et l'Etat. Ce projet est réalisé en partenariat avec la Direction départementale des territoires de la Charente, l'ASA des Belettes et l'Association pour la mise en valeur de la forêt du Sud Charente, sous la maîtrise d'œuvre de la coopérative forestière « Alliance forêts et bois ».

CALITOM, service public des déchets, informe de profonds changements dans l'organisation de la collecte des ordures ménagères (sacs noirs) et du tri sélectif (sacs jaunes).

À la différence de bon nombre d'autres taxes et impôts, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ne suit pas le courant haussier que nous observons. Nous payons la TEOM en même temps que la taxe foncière, le coût de la collecte est lié aux services et aux volumes d'ordures : d'une façon générale on observe un effort de tri des déchets et une tendance à la baisse des tonnages de poubelles noires.

Dans cette idée de maîtrise du coût et de modernisation du travail, la collecte va être robotisée. Ce sont de nouveaux camions, de 26 tonnes et 4 m de hauteur, qui prendront les poubelles noires, en journée, et cela entraîne des modifications pour notre commune.

Attention, il n'y aura plus de ramassage au porte à porte. Il faut impérativement déposer les poubelles noires et jaunes dans les bacs de regroupement existants.

Les points de collecte sur Rioux-martin, pour les sacs noirs et jaunes, seront quelque peu modifiés courant janvier 2018.

Ce système de robotisation sera ensuite probablement plus poussé, il est à terme envisagé par CALITOM une collecte dans des bacs enterrés. Là encore nous pouvons y voir des aspects positifs : de coût (moins de détérioration de nos routes, surtout en période de gel), et visuel.

De nouvelles habitudes seront à prendre, sachons en voir les bons côtés, car nous n'avons pas le choix.



Numérotation des maisons et nomination des rues

La dénomination des voies communales a été mise en œuvre pour faciliter l'accès des services publics ou commerciaux, des services de secours ou d'aide à domicile, la livraison du courrier et des colis, le repérage, la localisation sur les GPS, etc.

Les conseillers, lors de la réunion du conseil municipal du 19 juillet 2017, ont validé la nomination des voies et la numérotation des boîtes aux lettres, suite à une consultation de la population.

Durant l'été, les services de la Poste ont géolocalisé et référencé toutes les nouvelles adresses. Le cadastre, la préfecture et les pompiers seront informés des nouvelles adresses.

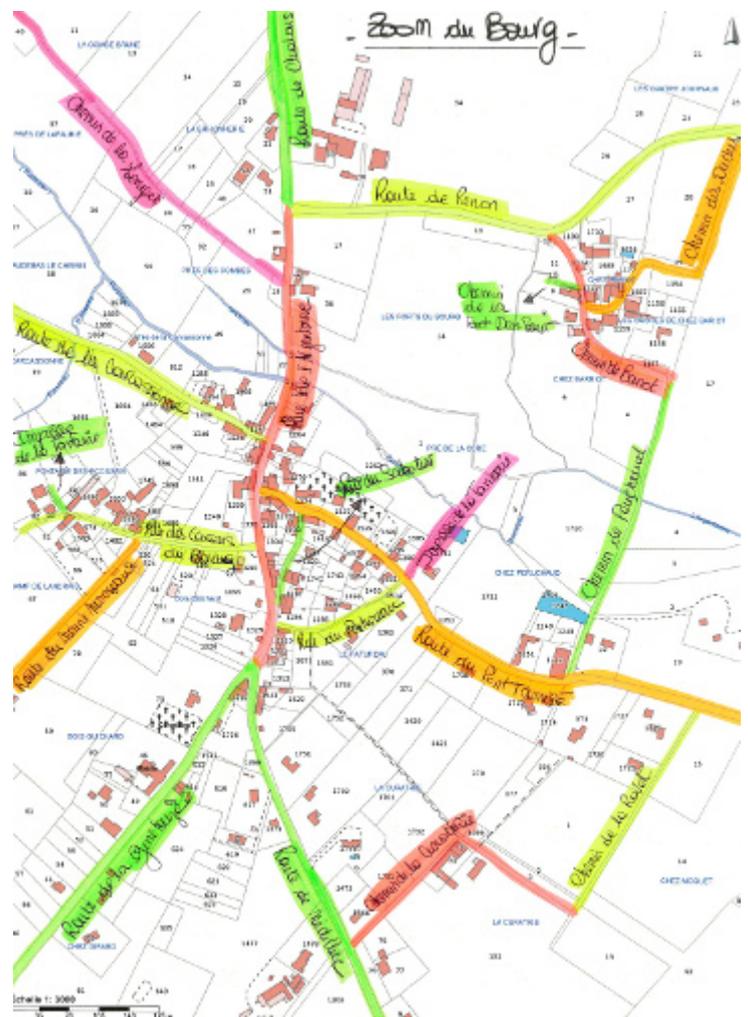
Une commission communale travaille sur l'emplacement des différents panneaux.

D'ici peu, il sera remis à chaque administré sa nouvelle adresse, ainsi que la liste des démarches à effectuer pour le changement d'adresse.

La commune prendra en charge la fourniture et la pose des plaques de numérotation des maisons, en vous associant à cette démarche.

Nous pouvons vous assister dans toutes les démarches liées à ce changement d'adresse, afin qu'elles soient le plus simple possible pour vous.

RIOUX-MARTIN
Rue de l'Argentine



Manifestations organisées par la municipalité

“ Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Comme chaque année la commune de Rioux-Martin a organisé deux cérémonies commémoratives en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945 et de l'armistice du 11 novembre 1918.

Ces cérémonies ont eu lieu au monument aux morts de la commune, sur la place de l'église. Une gerbe de fleurs a été déposée sur le monument en hommage aux «morts pour la France» de Rioux-Martin.

Un vin d'honneur a été ensuite offert à la salle des fêtes, par la collectivité, à toutes les personnes présentes.



“ Repas de l'amitié et Noël des enfants dimanche 17 décembre 2017

Une soixantaine de convives se sont réunis le dimanche 17 décembre midi pour partager le repas de l'amitié, dans la salle des fêtes de Rioux-Martin, décorée avec goût par Bruno Demptos, adjoint.

Ce repas, offert aux personnes de plus de 60 ans, aux employés communaux et aux élus, était également ouvert à tous les habitants de la commune, contre une participation financière. C'est l'occasion de créer du lien entre les nouveaux venus, de rencontrer les élus et de passer un moment convivial.

Comme l'année dernière, c'est M. Godinaud, traiteur à Lapouyade (Gironde) qui a concocté ce menu de ce repas de fête: champagne et petits fours, soupe de poisson et son accompagnement, foie gras de canard entier mi-cuit, gelée au Lillet et fantaisie de fruits, osso bucco de veau, pomme de terre farcie savoyarde, salade, plateau de fromages, omelette norvégienne et sa crème anglaise, café.

Cette joyeuse après-midi s'est poursuivie avec le Noël des enfants de la commune, permettant ainsi la réunion de toutes les générations de Rioux-Martin.



Comme les années précédentes, le Père Noël, est arrivé à Rioux-Martin en calèche, avec l'association ATRAIT et son poney fjord, Mystère.

Mystère a amené le Père Noël et a promené les enfants autour de la mairie, en attendant l'heure tant attendue de la distribution des cadeaux au pied du sapin communal.

Les enfants ont ensuite accompagné le Père Noël dans la salle des fêtes pour la traditionnelle distribution des cadeaux. L'après-midi s'est conclue par un goûter autour du beau sapin, offert à toutes les personnes présentes. La municipalité a également offert quelques gourmandises aux personnes de plus de 80 ans, qui n'ont pas pu venir partager le repas de fin d'année.

“ La ronde des crèches

Comme les années précédentes, la commune de Rioux-Martin, grâce à Yves-Michel Foucaud et à Marie-Antoinette Carpentier, a participé à la ronde des crèches. Une crèche a été créée dans l'église de Rioux-Martin, de style provençal. Elle est visible durant les fêtes de fin d'année et a fait partie du circuit de la ronde des crèches, organisé par les associations Anim's et Sauvegarde du Patrimoine de Chalais.

La ronde des crèches 2017, dans le pays de Chalais, a été organisée les dimanches 10 et 17 décembre. Seize crèches ont été réalisées dans 14 églises, dont celle de Rioux-Martin, et dans 2 chapelles dont celle du château de Chalais, qui a clôturé le circuit avec le partage de la galette.

Toutes ces crèches sont de style différent: traditionnel, bucolique ou de style ancien comme au château et ont été réalisées par des personnes individuelles, des enfants ou la communauté paroissiale.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette édition 2017.



“ Les vœux du maire et la galette des rois samedi 6 janvier 2018

Le samedi 6 janvier, Gaël Pannetier, maire de Rioux-Martin, présentait ses vœux à la population. Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et salué les associations qui animent régulièrement le village, le maire a présenté les travaux effectués en 2017, tels ceux de la communauté de communes pour la voirie, ainsi que les chantiers d'embellissement de la commune. La restauration des pistes de défense des forêts contre les incendies continuera cette année. Puis le maire a évoqué le projet de numérotation des maisons dans le bourg, et dans tous les lieux dits de la commune, qui devrait aboutir en ce début d'année.

Gaël Pannetier a ensuite remis, au nom du préfet, la

médaille d'honneur communale à Denis Giorgessi, son prédécesseur. Entré au conseil municipal en 1977, Denis Giorgessi fut successivement deuxième puis premier adjoint, et enfin maire en 2008. Une fonction qu'il a exercée jusqu'en 2014. «Ce furent des moments intenses, des années parfois stressantes mais surtout des satisfactions au service de la commune, entouré par une équipe», a déclaré le nouveau médaillé, ému de recevoir cette distinction après trente-quatre ans de dévouement.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Programme des animations organisées par la municipalité

- ✓ **La chasse aux œufs** sera certainement de nouveau organisée, pour les enfants de la commune, autour du lundi de Pâques 2018.
- ✓ La municipalité de Rioux-Martin, en lien avec les associations communales, souhaite organiser une nouvelle édition du **repas de village autour du four à pain** qui se trouve sous le préau, dans les jardins de la Mairie. La date prévue est le dimanche 17 juin, elle sera confirmée bientôt.
- ✓ **Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918** au monument aux morts.
- ✓ **Fêtes de fin d'année** : repas des aînés et Noël des enfants de la commune, mi-décembre 2018.



Un Autre Regard en Argentonne

“ Changement du bureau

Présidente: Joëlle MERCADE
Vice-Présidente: Joëlle CHAPRON
Trésorière: Marie-Claire MAÏS
Trésorière adjointe: Mandy WITAN
Secrétaire: Géraldine NADAUD
Secrétaire adjointe: Emilie RIBEREAU

“ Concert Arpeggione du 24 septembre 2017

Les années de partage, de convivialité, d'amitié avec l'ensemble Arpeggione ne se comptent plus. Ce rendez-vous de fin septembre est devenu incontournable. Aussi, c'est toujours avec autant de plaisir que nous organisons ce concert.

Après le repas, pris sous le soleil dans les jardins de la Mairie, les musiciens sont descendus jusqu'à l'église en calèche, guidée par ATRAIT. Dirigés par Florence Cataneo, ils nous ont offert une prestation d'une grande qualité. Après le concert, musiciens et public se sont retrouvés sur le parvis de l'église autour des pâtisseries préparées par l'association.



Prochaine manifestation: le 1^{er} mai avec la randonnée et le repas du brin d'aillet.

Toute l'équipe d'un Autre Regard vous souhaite une bonne heureuse année.

la Présidente,
Joëlle Mercadé.

L'association ATRAIT

“ 2^e semestre 2017

Randonnées : l'ATRAIT a participé aux randonnées de Charmant à cheval le 10 septembre. Les adhérents l'association randonnent également presque chaque week-end autour de Rioux-Martin.

Compétitions : Cette année encore l'ATRAIT a participé au challenge départemental de TREC monté de la Charente avec deux équipes, celle des ATRAIT Mignons et des Charmants.

1 attelage a également participé au TREC attelé régional organisé en septembre à Charmant.

Autres: toujours participation aux manifestations locales: jumping de Chalais, concert d'Arpeggione, mariages, baptêmes, Noël



“ Programme 2018

✓ Courant janvier: assemblée générale de l'association.

✓ Dimanche 24 juin 2018: organisation de la finale du challenge TREC monté de la Charente en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente.

✓ Participation aux manifestations communales (Noël des enfants de la commune, randonnée du Saint Hubert) et locales (Fête d'Yviers, Charmant à cheval) et à des compétitions officielles.

✓ Toujours poursuite de l'accueil des randonneurs équestres, organisation de randonnées, travail des chevaux de l'association, poursuite de l'amélioration de notre site.

Saint Hubert Club Chalaisien

La saison 2017/2018 débute avec une nette diminution, 120 cartes de chasse de sociétaire distribuées, nous constatons une participation plus importante aux manifestations organisées tous les ans. Merci à tous les bénévoles et les membres du bureau pour l'aide apportée pour réaliser celles-ci. Au nom de tous les chasseurs de l'association, nous remercions tous les propriétaires qui nous autorisent à chasser sur leurs terres. Une grosse partie du prélèvement du gibier aux battues est distribuée à ceux-ci, ainsi qu'aux mairies qui en font la demande pour le repas des aînés. Nous vous souhaitons une très bonne année 2018.

“ Les manifestations réalisées en 2017

- ✓ Le 4 février 2017 au soir, soirée entrecôte au local St Hubert, excellente ambiance tout le long de la soirée.
- ✓ Le 8 avril 2017, banquet à la salle des fêtes de Rioux-Martin avec Rev Party 80
- ✓ Le 30 avril 2017, un méga loto à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel.



- ✓ Le 20 mai 2017, journée pêche annulée suite à un manque d'eau dans l'étang, la soirée paella au local préparée par Franck a été une bonne réussite.
- ✓ Le 2 juillet 2017, la 2^e balade gourmande à Médillac à partir de 11 h, avec un peu plus de 200 participants qui ont dégusté les grillades de sanglier sur la plancha. Bonne réussite.
- ✓ Le 21 juillet 2017, la traditionnelle marche semi-nocturne empruntant les sentiers de Rioux-Martin. Près de 700 marcheurs cette année.
- ✓ Le 7 août 2017, une rando marche, VTT, trail et équestre. Une participation qui augmente tous les ans. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé au débroussaillage des chemins.
- ✓ Le 30 décembre 2017, le méga loto à la salle des fêtes de Chalais avec 535 participants.

“ Les manifestations prévues en 2018

- ✓ Le samedi 3 février 2018 à 20 h, soirée entrecôte au local St Hubert à Rioux-Martin (se faire inscrire au 05 45 98 01 91)
- ✓ Le samedi 7 avril 2018 à 20 h, salle des fêtes de Rioux-Martin, soirée sanglier à la broche animée par Jean-Marie (se faire inscrire au 05 45 98 01 91)
- ✓ Le dimanche 29 avril 2018 à 20 h 45, méga loto à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel.
- ✓ Le samedi 19 mai 2018, journée pêche à la truite à l'étang de la famille Bonnin suivi d'une soirée paella au local St Hubert (se faire inscrire au 05 45 98 01 91).
- ✓ Le dimanche 10 juin 2018, la 3^e balade gourmande par étapes, départ de la salle des fêtes de Saint-Avit à partir de 11 h.
- ✓ Le vendredi 6 juillet 2018, la traditionnelle marche nocturne avec le départ à partir de 19 h du local à Rioux Martin.
- ✓ Le dimanche 5 août 2018, la rando VTT, marche, trail et équestre, départ libre à partir de 7 h 30 suivi d'un repas à 13 h.

Info Calitom

Aiguilles, seringues, scalpels, bandelettes... Ces déchets de soins usagés, qu'ils soient piquants, coupants ou tranchants, présentent des risques. Attention, pour les jeter, il n'existe qu'une seule solution: les boîtes hermétiques gratuites DASTRI disponibles en pharmacie!

Si vous êtes en auto-médication et utilisez des seringues, aiguilles, scalpels, lancettes, cathéters..., ces déchets disposent d'une filière de collecte et de traitement spécifique. Ils présentent en effet des risques de blessures ou de piqûres avec transmission de germes, bactéries ou virus, pour ceux qui les manipulent. Cela peut concerner vos proches, les agents de collecte ou de tri lorsqu'ils sont mis par mégarde dans les sacs noirs ou les sacs jaunes.

Si vous réalisez vous-mêmes vos soins à domicile (diabète, hépatite, hémophilie...) ou administrez des soins à votre animal, soyez très vigilants après utilisation des aiguilles, seringues, lancettes...

Vous pouvez vous procurer une boîte spécifique gratuitement en pharmacie. En effet, grâce à l'éco-organisme DASTRI, la majorité des pharmacies du département disposent de conte-

nants hermétiques sur demande. Une fois chez vous, vous y placez vos déchets médicaux. Puis, une fois pleine, vous la rapportez à votre pharmacien qui pourra vous en remettre une nouvelle.

La liste des pharmacies partenaires en Charente est sur le site internet www.dastri.fr

Des agents d'Atrion, le centre de tri départemental des sacs jaunes situé à Mornac, sont régulièrement blessés! Les conséquences sont lourdes: analyses, suivi médical régulier pendant plusieurs semaines, stress et angoisse.

Une information de Calitom www.calitom.com
numéro vert 0 800 500 429



Autres associations

“ Amicale des volontaires et bénévoles du sang

✓ DE L'INTENTION A L'ACTION

Dans notre société moderne, une nouvelle manière de manifester une indignation, de proposer un changement de la loi, de dire son accord ou son désaccord avec ceux qui nous gouvernent est apparue: la pétition sur Internet. C'est devenu un réflexe, il devient réconfortant de savoir que des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes se reconnaissent dans telle ou telle prise de position. Imaginons un instant que les blessés ou les malades ayant besoin d'une transfusion de produits sanguins lancent une pétition pour obtenir du sang prélevé dans leur pays, provenant de donateurs n'ayant aucun intérêt financier à cacher leur état de santé, appelés à ne pas se fatiguer excessivement grâce aux délais prescrits entre deux dons. Imaginons qu'ils réclament que la transfusion soit assurée par un service public compétent et désintéressé.

Vous obtiendrez, soyons-en persuadé, des millions de signatures pour un tel système de transfusion. Or c'est tout simplement celui de notre pays.

Alors comment se fait-il que moins de 6% des habitants de nos communes en âge de donner se présentent à nos collectes? Ne vous contentez plus de nous soutenir, donnez un peu de votre temps, un peu de votre sang, nous vous accueillerons dans la famille conviviale des donateurs bénévoles.

Donneurs, anciens donateurs et futurs donateurs, notez la date de notre **assemblée générale** : **mercredi 14 mars 2018 à 19 heures à la salle des fêtes de Chalais.**

En 2018, les 5 collectes pour la région de Chalais auront lieu dans cette même salle des fêtes les lundis: 15 janvier,

19 mars,

28 mai,

20 août et

29 octobre à partir de 16 heures 30.

Ces collectes seront annoncées par voie d'affiches que nous distribuons largement grâce à l'amabilité de nos commerçants. Vous pouvez également donner à une collecte dans une autre commune ou au site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac selon vos disponibilités.

Pour tout renseignement s'adresser: au président de l'Amicale, Marc Dufлот, 25 rue de la Montagne-Verte, 16210 Chalais, tél 05 45 98 27 93, email annie.dufлот@laposte.net et au site de transfusion de l'hôpital de Girac 16470 Saint-Michel, tél 05 45 91 46 44



“ ADMR de Chalais 1^{er} réseau français des services à la personne



Notre gamme de services peut vous faciliter la vie. Conserver son autonomie pour les personnes accidentées, handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux.

Le service Prestataire ou le service Mandataire, ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide et accompagnement (toilette, habillage...).

Régali ADMR, livraison de repas 7 jours sur 7 en liaison chaude à la demande du client. En raison de l'augmentation des besoins, 2 véhicules sillonnent le canton. Les bénéficiaires d'une retraite MSA ou titulaires de l'APA peuvent obtenir une aide.

Soins 16, service de soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées.

Le service «Aide aux familles» pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement.

N'hésitez pas à rencontrer les bénévoles, ils vous conseilleront et vous accompagneront dans vos démarches administratives. (50% des coûts sont déductibles des impôts)

L'association apporte un plus pour sortir les aînés de leur isolement.

- **L'ATELIER MEMOIRE**: permet à un groupe d'une quinzaine de faire travailler les neurones à l'aide d'exercices variés et ludiques préparés par J.-M. Lemoine accompagné d'une aide à domicile qui se charge du transport des personnes titulaires de l'APA. Les séances ont lieu tous les 15 jours au Centre social. Un moment convivial terminé par un goûter.

- **L'APRES-MIDI RECREATIF**: début novembre cette manifestation a réuni à Chalais 120 personnes (bénéficiaires des différents services, personnel et amis). Le concert en chansons de Phil Constantin a enchanté le public avec les grands succès de Luis Mariano, Tino Rossi, Frédéric François, un moment de nostalgie avec les refrains fredonnés dans la salle, le chanteur a demandé à plusieurs reprises que les spectateurs s'applaudissent pour leur participation. Le président Marcel Soulard a vivement remercié les bénévoles et les salariées pour leur implication dans la préparation de ce quatorzième spectacle.

Il souhaite avec le soutien des communes poursuivre l'activité en 2018.

Qui vote et comment au XIX^e siècle à Rioux-Martin ?

Nous vivons aujourd'hui sous le régime du suffrage universel et nous y sommes habitués : en gros, chacun a le droit de voter, s'il est de nationalité française. C'est même l'un des principes proclamé par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation » (art. 6).

Mais entre le principe et sa mise en application, de nombreuses résistances se sont interposées. « L'universalité » a d'abord oublié une moitié du pays en réservant le droit de vote aux hommes, et il faudra attendre les élections de 1945 pour que les femmes puissent enfin voter elles aussi.

Bien d'autres dispositions ont restreint dès le début ou le droit de vote, ou sa portée.

Ainsi en l'an IX (en 1800, on est alors sous le Consulat), était dressée une « liste de notables » au sein de laquelle le préfet choisissait maire et adjoint. On trouve ainsi aux Archives départementales la « Liste des notables communaux de l'arrondissement de Barbezieux ». En faisaient partie de droit les fonctionnaires municipaux, c'est-à-dire maire et adjoint, et quelques « élus par le peuple ». Pour Rioux-Martin, on y trouve Jean Michel Bourdier, 55 ans, maire, et notaire installé à la Feuilleterie, ainsi que Jacques Ferrand, 40 ans, adjoint. S'y ajoutent trois citoyens élus : Léonard Bodet, 45 ans, meunier, Jean Chadefaud, 36 ans, lui aussi meunier, et Jacques Chadefaud, 52 ans, peut-être son frère.

À partir de l'an XI (1802), c'est un système censitaire qui s'installe : le « collège départemental » qui aura le droit d'élire les représentants nationaux, et au sein duquel sont choisis maire et adjoints, est composé des citoyens les plus imposés, donc les plus riches. Bourdier en fait toujours partie. Ce système continuera jusqu'en 1848, même si varient l'âge requis et le niveau de fortune ou plus exactement d'imposition.

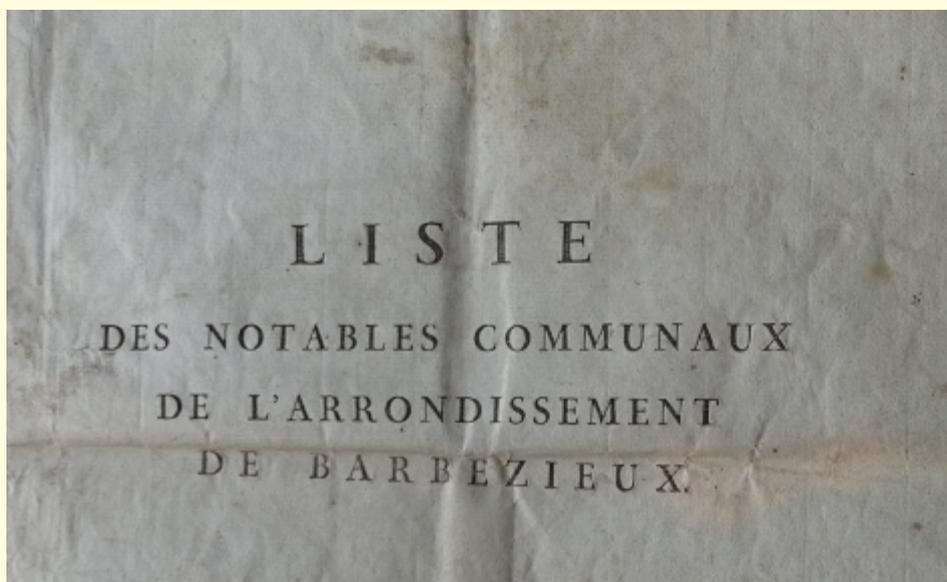
Les archives n'ont pas conservé tous les registres, mais qui y trouve-t-on pour Rioux-Martin, par exemple en 1835 ? Jean Nicolas Bourdier Delisle, fils du maire de 1800 et notaire lui aussi : il paie 625 francs d'impôts ;

Jean Michel Bourdier, neveu de Jean Nicolas (458 francs) ; Jacques Ferrand, cultivateur et fils du Ferrand figurant sur la liste de 1800, au Maine Marraud (208 francs) ; Jean Eutrope Boistard, géomètre, à Maison Neuve, (222 francs) ; Jacques Constantin, médecin, chez Moquet (305 francs) ; Pierre Champagne, chez Bariot (251 francs) ; Joseph Lajeunie à la Faurie (276 francs) ; ces cinq dernières personnes sont toutes liées familialement au travers de diverses alliances ; Pierre Dussouchet, médecin, chez Girard (233 francs) et Jean François Rullier, huissier, chez Peuchaud (224 francs). On notera que ces registres étaient publics et que chacun pouvait ainsi savoir, s'il savait lire bien sûr, qui payait combien. On apprend ainsi que la personne la plus fortunée du canton habitait Chalais : François Lafaye-Dubourgoin, juge de paix, payait 1056 francs d'impôts.

Sous l'Empire, les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct, et chaque habitant ou contribuable de la commune est éligible. Comment se passait alors le vote ? On lit sur le procès-verbal des élections municipales de 1870 de Rioux-Martin que, le 7 août 1870 à 8 heures du matin, tous les électeurs de la commune ont été convoqués et « se sont réunis dans la salle de la mairie », sous la présidence du maire d'alors, Jean Champagne (il a été maire de 1846 à 1908). La liste électorale comporte 200 noms et 139 ont effectivement voté. Une fois constitué le bureau de vote, on procède à l'appel nominal de chacun : « à l'appel de son nom, chaque électeur s'est présenté devant le président et lui a remis, avec sa carte, un bulletin fermé que celui-ci a déposé dans la boîte du scrutin ». On notera que les bulletins n'étaient pas imprimés et qu'il fallait donc que chaque électeur inscrive les noms sur le bulletin, alors qu'une bonne partie de la population ne savait pas écrire... « À onze heures du matin, le président a déclaré le scrutin clos. » On notera que le maire sortant, Jean Champagne, recueille 137 suffrages, et que les votes se répartissent très inégalement, pour descendre à 84 voix pour le douzième et dernier élu, et à 14 pour le dernier de la liste.

Ils ne resteront pas longtemps au complet : lors de l'installation du conseil, chaque nouveau conseiller doit prêter serment : « je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur », ce que refuse de faire Alcide Bourdier qui est donc rayé immédiatement de la liste des élus...

La République succédant en 1870 à l'Empire maintient le suffrage universel ; mais en 1873, sous Mac Mahon, les maires et adjoints seront à nouveau nommés par le pouvoir et non élus par leur conseil municipal. Ce n'est qu'en 1884 que sera mis en place le régime qui prévaut encore aujourd'hui.



Ce qui change au 1^{er} novembre 2017

“ Trêve hivernale

Comme chaque année, les expulsions de locataires sont suspendues pendant la période dite de « *trêve hivernale* » du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante.

“ Convention chômage

Conditions d'affiliation, différé d'indemnisation, filière seniors... c'est à partir du 1^{er} novembre 2017 que vont s'appliquer un certain nombre de nouveautés pour les demandeurs d'emploi.

“ Tarifs des consultations médicales

Consultations « complexes » ou « très complexes » : deux nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} novembre 2017.

“ Pactes civils de solidarité, Pacs

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017..

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant : soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune); soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel : le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Qui peut conclure un Pacs ?

Les futurs partenaires :

- ✓ doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- ✓ doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- ✓ ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés,

- ✓ ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

En mairie : Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité. Attention : **le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.**



Pièces à fournir, pour un Français

- ✓ Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02);
- ✓ Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02);
- ✓ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger;
- ✓ Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie).

Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention. Elle est restituée aux partenaires. L'officier d'état civil transmet ensuite l'information aux services de l'état civil.

Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

Pour un étranger né à l'étranger, l'information est portée par le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères. La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :

- ✓ au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs,
- ✓ et, 3 jours plus tard, par la production d'un extrait d'acte de naissance,
- ✓ ou, pour le partenaire étranger né à l'étranger, par le document établi par service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

“ Limitation de vitesse, téléphone au volant... : ce qui va changer sur les routes

■ Pour 2018

✓ réduction de 90 km/h à 80 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes à double sens sans séparateur central en dehors des routes à deux fois deux voies et des routes à trois voies – mise en place prévue juillet 2018;



Crédits : Lozz - Fotolia.com

✓ lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool en étendant notamment l'usage des éthylotests anti-démarrage (EAD);

✓ possibilité pour les forces de l'ordre de suspendre temporairement les systèmes de localisation de leur contrôle d'alcoolémie et de stupéfiants;

✓ autorisation de l'allumage de jour des feux de brouillard pour les motocyclistes;

✓ possibilité de vidéo-verbalisation des infractions liées au non-respect des règles de priorité de passage accordées aux piétons;

✓ mise à disposition gratuitement pour tout acheteur de véhicule d'occasion d'un historique des réparations importantes sur le véhicule acheté;

✓ publication sur le site internet de la sécurité routière d'une carte présentant l'implantation des radars automatiques sur le territoire, le lien entre leur implantation et l'accidentalité.

■ Pour 2019

✓ durcissement de l'interdiction de tenir en main son téléphone tout en conduisant en donnant la possibilité aux forces de l'ordre de retenir le permis de conduire d'une personne sanctionnée pour conduite avec usage de téléphone tenu en main dès lors que le conducteur commet en même temps une infraction menaçant la sécurité d'autrui;

✓ placement immédiat en fourrière du véhicule d'un conducteur commettant une infraction grave au code de la route (conduite sans permis, conduite après usage de stupéfiants...);

✓ amélioration de la protection des piétons en augmentant notamment la visibilité des piétons par un meilleur aménagement des abords immédiats des passages piétons.

✓ Et après : possibilité pour un conducteur en excès de vitesse de plus de 40 km/h qui fait l'objet d'une suspension de permis de continuer à conduire à condition d'être équipé d'un véhicule avec contrôleur électronique de vitesse.

“ Loi de finances 2018 : quels effets pour les particuliers ?

Impôt sur le revenu et taxe d'habitation

✓ relèvement de 1% des limites de chacune des tranches du barème de l'impôt sur les revenus 2017;

✓ déductibilité de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG);

✓ prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 du crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite), le Cite étant néanmoins limité à certains travaux (installation de portes et fenêtres progressivement exclue);

✓ prorogation pour 3 ans du crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement du logement des personnes âgées ou handicapées;

✓ prolongation jusqu'en 2021 de la réduction d'impôt « Pinel » qui est recentrée sur certaines zones géographiques notamment où les tensions entre l'offre et la demande de logements sont les plus fortes;

✓ mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% (dit *flat-tax*) sur les revenus du capital incluant à la fois prélèvements sociaux et impôt sur le revenu, les produits d'épargne réglementée (comme le livret A, le LEP, le livret jeune ou encore le LDDS) restant néanmoins exonérés;

✓ dispense progressive d'ici 2020 avec une première étape de 30% en 2018 de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers.

Fiscalité sur les véhicules

✓ abaissement du seuil du déclenchement du malus à 120 grammes de CO₂/km et relèvement à 10 500 € du montant du malus pour les véhicules émettant 185 grammes de CO₂/km et plus;

✓ modification de la taxe additionnelle sur les véhicules les plus polluants;

✓ instauration d'une taxe sur les voitures de tourisme de 36 CV et plus;

✓ alignement progressif de la fiscalité du gazole sur celle de l'essence.

Autres mesures

✓ prorogation pour 4 ans du prêt à taux zéro (PTZ) dans le neuf et l'ancien avec néanmoins recentrage du dispositif à certaines zones géographiques;

✓ nouveau calcul de la prime d'activité;

✓ rétablissement du jour de carence pour les agents publics;

✓ remplacement de l'impôt solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt sur la fortune immobilière (IFI).